



PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME**

**Recueil spécial n° 63 - Décembre 2007**

**du 21 décembre 2007**

**DIRECTION DES SERVICES FISCAUX**

**Décision de fermeture au public des services de la DGI**

Sommaire

1.	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX .....	2
1.1.	Division de l'organisation des missions .....	2
	07-1019-Arrêté préfectoral portant décision de fermeture au public des services de la DGI.....	2

# 1. DIRECTION DES SERVICES FISCAUX

## 1.1. *Division de l'organisation des missions*

### 07-1019-Arrêté préfectoral portant décision de fermeture au public des services de la DGI

#### ARRETE PREFECTORAL

relatif au régime d'ouverture au public  
des Services de la Direction Générale des Impôts

Le Préfet  
de la Région de Haute-Normandie  
Préfet de la Seine-Maritime

Vu l'article 1er du décret 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu les articles 5 et 6 du décret n° 95-866 du 2 août 1995 fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la Direction générale des Impôts ;

Vu l'article 2 du décret n° 2000-738 du 1<sup>er</sup> août 2000 relatif à l'organisation des services déconcentrés de la Direction générale des impôts ;

Vu les propositions de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux ;

#### ARRETE

Article 1er : Les services de la Direction Générale des Impôts du département de la Seine-Maritime seront fermés au public le lundi 24 décembre 2007 toute la journée et le lundi 31 décembre 2007 toute la journée.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Seine Maritime.

Fait à ROUEN, le 21 décembre 2007

Le Préfet